

DÉLIBÉRATION 18-229

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COOPERATION METROPOLITAINE** : Mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, il a été décidé de mutualiser les ressources et de s'appuyer tant que possible sur les moyens humains des EPCI pour accompagner le suivi des dossiers et le développement de projets métropolitains.

Chaque EPCI a été invité à mettre à disposition du Pôle Métropolitain des services selon ses moyens, ses priorités et ses domaines de spécialité.

Il est proposé de reconduire les mises à dispositions pour Vienne Condrieu Agglomération à savoir 0.25 ETP pour l'animation de la commission culture – tourisme et le développement de projets autour des grands événements et 0.25 ETP pour le pilotage des projets tourisme et patrimoine.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain.

Vienne Condrieu Agglomération met à disposition du Pôle Métropolitain 0.5 équivalent temps plein se décomposant comme suit :

- 0.25 ETP pour l'animation de la commission culture – tourisme et le développement de projets autour des grands événements,
- 0.25 ETP pour le pilotage des projets métropolitains autour du tourisme et du patrimoine.

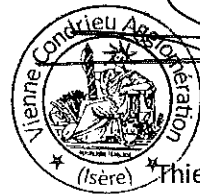
Conformément à la convention, les frais de fonctionnement de cette mise à disposition (frais de personnel, matériel, déplacements) seront remboursés par le Pôle Métropolitain à Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération et à signer tout avenant concernant ces mises à disposition.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS